

Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE
NUMÉRO 6/7 – 2012 (JUIN-JUILLET 2012)

Sommaire

- ▶ Rapport du secrétaire général
- ▶ Intervention de Catherine Rochard (nouvelle secrétaire de l'UD)
- ▶ Brigitte Molines (Santé Publique)
- ▶ Fred Neau (Caf d'Angers)
- ▶ Amina Moussa (cadres hospitaliers)
- ▶ Christian Noguera (Santé Privée)
- ▶ Pierre Yves Landreau (Organismes Sociaux)
- ▶ Marie-Annick Favard (CHU)
- ▶ Bernard Yvin (UDR)
- ▶ Louis Landais (La Poste)
- ▶ Christian Merot (Métallurgie)
- ▶ Nicolas Cabaret (CH Saumur—UL Saumur)
- ▶ Willy Duval (Métallurgie)
- ▶ Catherine Lorre (Pôle Emploi)
- ▶ Didier Brémaud (Enseignement et Culture)
- ▶ Jacques Château (Assurances)
- ▶ Jean-Jacques Péaud (Cesame)
- ▶ Jean-Jacques Nicolai (Sécurité sociale et UD)
- ▶ Bernard Dessables (Accueil juridique de l'UD)
- ▶ Serge Bernard (EDF-GDF)
- ▶ Yannick Mauboussin (Université)
- ▶ Isabelle Sabard (commerce alimentaire)
- ▶ Pascal Milsonneau (Mutualité—UL Cholet)
- ▶ Maryline Petit (Angers Habitat)
- ▶ Patrice Bouyer (Angers-Loire Métropole)
- ▶ Jo Amicel (Petites communes)
- ▶ Yann Courio (AFPA)
- ▶ Réponse du secrétaire général
- ▶ Patrick Hébert, pour les invités au congrès
- ▶ Discours de Jean-Claude Mailly
- ▶ Instances élues par le 30ème congrès

Numéro spécial 30ème Congrès de l'UD



Présentation du rapport moral et d'activité

Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO de Maine et Loire sortant

Daniel Juret

adresse sa bienvenue aux 450 participants à ce congrès.

« C'est avec fierté que nous sommes passés de un peu plus de 200 au congrès de 2002 à Trélazé, 280 à celui de Saumur en 2006, 320 à celui de Corné en 2009, et nous sommes aujourd'hui 450. 420 représentants des syndicats, 30 invités qui nous font le plaisir d'accepter de participer à ce congrès. Ce congrès est effectivement un peu particulier. » dit-il. Puis il poursuit : « Cette présence massive est d'abord naturellement due à la présence de notre camarade Jean-Claude Mailly qui nous fait l'amitié de présider notre congrès. C'est ensuite, du fait que des camarades ont dit "puisque c'est ton dernier congrès, nous venons". C'est mon dernier congrès... comme secrétaire général de l'UD. J'espère bien avoir l'occasion de participer aux prochains pour donner mon point de vue de militant.

Mais sur le fond, cette présence massive est due au fait que les questions interprofessionnelles sont au cœur de la discussion des syndicats. »

Ensuite Daniel Juret remercie tous les camarades présents, les exposants et les invités. Il salue la mémoire des militants de l'organisation disparus depuis le dernier congrès, avec une mention particulière pour Raymond Patoux, et demande alors une minute de silence.

Puis Daniel Juret présente l'exposition réalisée par l'UD : des affiches reproduisant divers documents de nos archives.

« Un congrès est un moment particulier », reprend-il. « C'est d'abord un temps statutaire de la vie démocratique de notre organisation, c'est une journée de discussion, à l'issue de laquelle la Commission Administrative élue se réunit pour désigner le Secrétaire Général, le trésorier et tout le bureau. » Daniel Juret annonce alors qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat, puis il poursuit :

« ... Moment particulier aussi, compte tenu de la gravité de la situation. Notre responsabilité c'est, à notre place, contribuer à ras-



sembler les salariés autour des revendications, pour préparer l'indispensable rapport de force et, de manière offensive, préserver l'indispensable indépendance syndicale...

Si, dans le cadre des élections passées et celles à venir, nous ne donnons aucune consigne de vote partisane. C'est naturellement l'expression de l'indépendance syndicale, mais c'est aussi de la cohérence : la majorité gouvernementale sera demain, sous la pression de la troïka et des spéculateurs et en face, il faudra bien une organisation syndicale, libre et indépendante. D'ailleurs, comment contester sérieusement les décisions d'un pouvoir que nous aurions appelé de nos vœux ?

Camarades, la situation s'est singulièrement aggravée depuis la rédaction du rapport d'activité que vous avez reçu et discuté, et il convient de l'actualiser. »

Daniel Juret énumère les entreprises dont la fermeture est annoncée, ou dans lesquelles un plan de licenciements est d'actualité : Sotira dont la fermeture est annoncée pour la fin de l'année ; Thomson Angers (Technicolor), dont le redressement judiciaire a été prononcé le premier juin.

« Thomson à Angers, c'était 3500 salariés, comme Bull », rappelle-t-il. « Et aujourd'hui, Thomson Angers, c'est 340 salariés, entreprise placée en redressement judiciaire avec des perspectives particulièrement sombres »

Daniel Juret indique ensuite que l'UD et son syndicat des métaux se sont exprimés à plusieurs reprises pour poser la responsabilité gouvernementale en la matière, d'autant qu'il y a maintenant un ministre « du redressement industriel ».

Daniel Juret commente ensuite les chiffres du chômage dans le département : augmentation de 10,3 % des chômeurs dans le département. Chaque mois c'est une quinzaine

d'entreprises placées en redressement judiciaire... Et de préciser : « Au premier trimestre, dans notre département, la masse salariale a baissé de 0,7 %, en euros courants ! Il faudrait y rajouter l'inflation. La réalité est claire : nous sommes en situation de récession. »

Et il y a la question des retraites qui a été remise à l'ordre du jour à l'occasion de la campagne présidentielle avec l'annonce que des dispositions particulières seraient prises pour que les salariés ayant des carrières longues puissent partir à 60 ans. Daniel Juret rappelle que le bureau de l'UD a adopté un communiqué pour affirmer que si une telle mesure représente une opportunité pour quelques dizaines de milliers de salariés, le système des carrières longues c'est un dispositif qui, certes, serait aménagé par le décret en cours de discussion, mais qui représente un danger considérable : l'individualisation, la discrimination, puisque les périodes dites validées (chômage, maternité, années de bonification pour enfants...) ne seraient pas (au moins en totalité) reprises en compte.

C'est un dispositif qui prépare la discussion de 2013 voulue par la CFDT qui réclame la refondation des régimes de retraites pour passer à un régime par points, c'est-à-dire individualisé.

Et Daniel Juret rappelle : « dans notre communiqué, nous avons réaffirmé que notre revendication, ce n'est pas les carrières longues, c'est la réduction de la durée de cotisations pour le taux plein, "40 ans c'est déjà trop", pour revenir aux 37,5 annuités. C'est le rétablissement du droit au départ à 60 ans, c'est le retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes. »

Daniel Juret aborde ensuite la question des salaires et la question du SMIC. « La question de la revalorisation du SMIC, du « coup

de pouce » est une préoccupation partagée par tous, » indique-t-il. Depuis deux ans, la revalorisation du SMIC en est restée strictement aux obligations légales de compensation de l'inflation. Dès lors qu'il y aurait un « coup de pouce », cela aurait des conséquences immédiates. Il indique que l'UD et ses syndicats ont demandé aux chambres patronales des secteurs où les discussions salariales sont départementales (métallurgie, agriculture) l'ouverture de négociations, pour qu'elles puissent se tenir début juillet. « Nous l'avons fait au niveau des branches, mais il faudra le répercuter au niveau des entreprises », poursuit-il. « Je vous invite à rediscuter des accords obtenus dans le cadre des NAO, pour tenir compte de cette situation particulière de l'augmentation du salaire minimum ».

C'est aussi une invitation à rassembler les syndiqués, les fonctionnaires, autour de la revendication de l'augmentation de la valeur du point, gelée depuis des années.

Daniel Juret rappelle que, dans la Fonction Publique il y a aussi le problème du « jour de carence ». A juste titre, les fédérations ont impulsé la signature de pétitions contre la mise en place de ce jour de carence. Le fait que ces pétitions soient massivement signées, et portées auprès du premier ministre, est essentiel.

« Mais les syndicats doivent se saisir de cette campagne au plan local », affirme Daniel Juret. Puis il rappelle que les camarades du Groupement Départemental des Services Publics et Services de Santé ont été reçus plus d'une heure par le préfet sur le sujet, ont convoqué une conférence de presse et publié un communiqué, pour que cela serve de point d'appui au développement de cette campagne. dit-il.

Daniel Juret aborde les prochaines échéances : les élections dans les Très Petites Entreprises, et les élections dans les chambres d'agriculture au mois de janvier, décisives du point de vue de notre « représentativité » au sens de la loi liberticide de 2008 : Il y a, dans le Maine et Loire, environ 50 000 salariés qui relèvent des très

petites entreprises, et 20 000 salariés qui relèvent des élections dans les chambres d'agriculture.

« Nous allons donc poursuivre le travail de propagande déjà engagé... Mais nous avons la capacité de faire mieux. ...Nous avons d'ici le mois de décembre l'obligation de chercher par tous les moyens, à créer de nouvelles implantations dans ces secteurs. Nous avons commencé chez les assistantes maternelles... » Il indique que l'UD a préparé des élections dans ce secteur, réussi à construire une liste qui a obtenu 25 % des voix et une élue. Et depuis, des réunions se sont tenues qui ont conduit à la constitution d'une section départementale du syndicat des assistantes maternelles. Daniel Juret indique que c'est la voie que nous devons suivre dans les autres secteurs.

« Mais il y a aussi l'implication de tous les militants. » insiste-t-il ; « Si les quelques milliers de syndiqués Force Ouvrière de ce département s'y mettent, ils connaissent tous l'ouvrier du garage, la salariée du salon de coiffure, etc... etc... c'est-à-dire que tous ces liens, il nous faut les recenser, discuter, convaincre de voter FO... »

Avant de conclure, Daniel Juret revient sur la situation générale. « Le moins qu'on puisse dire, c'est que la crise poursuit son aggravation » déclare-t-il. Les exigences de la Troïka pour respecter la règle d'or conduisent les États dans la récession économique, le chômage massif, dans un cercle vicieux qui fait que les mesures d'austérité conduisent à la récession, laquelle conduit à l'aggravation des déficits qui, au nom de la règle d'or, conduisent à de nouvelles mesures d'austérité... Dans le même temps, tous les droits collectifs sont mis en coupe réglée : baisse des salaires, baisse des retraites, suspensions des conventions collectives.

Daniel Juret poursuit : « Dès l'élection du nouveau président de la république, l'Union Européenne a exigé qu'il y ait une réforme rapide du marché du travail en France pour aller vers plus de souplesse... Puis un rapport de l'Inspection Générale des Finances a été publié. Ses exigences sont claires : pour

appliquer la "règle d'or", il faut prendre des mesures : blocages des déroulements de carrières dans la Fonction Publique, passer du remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, à un sur trois... La liste est précise et assez longue.

Ce n'est pas ce qu'a annoncé l'actuelle majorité pendant la campagne électorale... Certes. Mais ce qu'elle a annoncé depuis, c'est que compte tenu des déficits et des engagements européens, il faudra lors du prochain collectif budgétaire trouver 10 milliards d'économies supplémentaires.

Constatons donc que si le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) n'est pas ratifié, il s'applique déjà... Le gouvernement a annoncé que l'augmentation des dépenses publiques sera, dans les 5 années à venir, limité à 1 %. Il faut mesurer ce que cela représente par rapport aux revendications qui sont les nôtres.

Notre responsabilité c'est opposer les revendications à tous ces plans d'austérité qui s'accumulent... La question qui nous est posée, c'est comment nous allons aider, à notre place, sans se prendre pour ce que nous ne sommes pas, mais tout de même en prenant la mesure de la force que constituent 450 militants réunis en congrès, qui représentent quelques milliers de syndiqués, qui autour d'eux sont entourés de salariés qui partagent nos convictions. Une grande force que nous pouvons mobiliser sur l'objectif de mettre un coup d'arrêt aux plans d'austérité et que nos revendications soient satisfaites.

Notre responsabilité c'est de préparer les prochaines échéances. Parce que nous savons que dans les prochains mois, il faudra "y aller". Il nous faut préparer le rapport de force. Nous avons nos revendications, nos syndicats doivent mettre nos revendications en avant, pour préparer ce rapport de force qui de toutes façon viendra, y compris par la grève interprofessionnelle si c'est nécessaire.

Maintenant mes camarades, c'est à vous.

Que la discussion commence!

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Journal tiré à l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication :
Catherine Rochard

Connectez-vous
au site de l'UD
<http://www.fo49.fr>





Intervention de Catherine Rochard, Élue secrétaire général de l'UD cgt-FO de Maine et Loire par son 30^{ème} congrès

« Chers camarades

Comme l'a indiqué Daniel dans son rapport d'activité, aucun secteur n'est épargné par la politique d'austérité et vos interventions en sont la parfaite démonstration.

Les salariés du secteur de la Santé Privée, secteur adossé à l'hospitalisation publique, sont aussi les financeurs d'une crise dont ils ne sont pas responsables. L'ensemble de ce secteur est en effet financé, en grande partie, par l'assurance maladie et plus particulièrement le secteur privé non lucratif qui participe au service public hospitalier.

La réduction des dépenses d'assurance maladie contraint de plus en plus les budgets des établissements qui, comme les hôpitaux, doivent retourner à l'équilibre à la fin 2012.

Pour répondre à ces contraintes budgétaires et pour dégager des marges de manœuvre financière sur les masses salariales, la Fédération de l'Hospitalisation Privée à but non lucratif dite F.E.H.A.P. a décidé en 2010 d'une révision de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951.

Abaisser le coût du travail, c'est s'attaquer aux droits et garanties collectives des salariés qui ont été acquis, dans ce cas depuis 60 ans. En juillet 2011, aucune Organisation Syndicale n'a accepté de mettre sa signature sur un accord qui imposait des reculs sans précédent pour les salariés.

La Fédération Patronale, bien décidée à aller au bout de sa logique, a donc décidé de dénoncer 15 points essentiels de la Convention Collective Nationale...

Il ne faut pas oublier en plus de cette dénonciation, la perte de pouvoir d'achat... Aucune augmentation de salaire n'a été négociée, à ce jour, pour les 250 000 salariés et la négociation dans les établissements n'existe pas.

Ce secteur est en proie à de profondes restructurations liées à la mise en œuvre de la Loi H.P.S.T...

Dans le secteur commercial, financé par des capitaux français ou étrangers, les patrons qui voient le budget des établissements se restreindre, doivent trouver toutes les solutions pour assouvir l'appétit des actionnaires...

Malgré tout, les revendications salariales portées par FORCE OUVRIERE ont fini par aboutir, un accord a été signé pendant la campagne pour les présidentielles. Des négociations sur les classifications doivent s'ouvrir d'ici peu.

Mes Camarades, chacun comprend que face à cette situation, les salariés ont besoin, pour défendre leurs droits et garanties, préserver leurs intérêts, faire aboutir leurs revendications, d'une Organisation Syndicale indépendante à l'égard des employeurs et des politiques.

Ils ont pu et peuvent encore compter sur FORCE OUVRIERE. Ils témoignent de cet intérêt à FORCE OUVRIERE en apportant régulièrement leurs voix lors des élections professionnelles. ...

[Tenter de faire disparaître Force Ouvrière pour permettre aux contre-réformes de passer] c'est le sens de cette Loi du 20 août 2008. Il s'agit de mesurer l'audience des Organisations Syndicales, instaurer un seuil d'existence pour réduire leur nombre, en finir avec la liberté de désignation du délégué syndical.

Cette Loi liberticide et anti démocratique a largement été dénoncée par FORCE OUVRIERE qui en réclame l'abrogation.

Pourtant tout en combattant, notre Confédération doit obtenir le meilleur résultat possible lors du décompte des résultats qui interviendra au 31 décembre 2012...

Ces résultats tiendront compte de la prochaine échéance que sont les élections dans le T.P.E. (Très Petites Entreprises)... Ce sont plusieurs dizaines de milliers de salariés appeler à voter dans notre département. Cette élection se fera sur sigle... n'élira personne mais l'objectif fixé est la mesure de « l'influence des Organisations Syndicales » parmi les salariés de ce secteur.

Assurer le meilleur résultat pour FORCE OUVRIERE nécessite que chaque syndicat,

chaque militant, chaque adhérent prépare ces élections.

Il faut que chaque adhérent FORCE OUVRIERE du département assure une voix d'un salarié d'une T.P.E..

Nous avons tous dans nos relations soit un voisin, un membre de la famille, une nounou, nous connaissons tous la Secrétaire du dentiste, du médecin.

Pour ce faire, munissons nous de la fiche éditée par l'Union Départementale destinée à recenser les contacts dans les T.P.E..

L'Union Départementale pourra tenir une liste de salariés T.P.E. contactés ou à contacter et à suivre jusqu'au 12 décembre et au-delà. Nous pouvons, également, aider les salariés au moment du scrutin dans leurs démarches.

Réaliser cet objectif nécessite la mobilisation de tous les syndicats et quoi de mieux que ce Congrès pour qu'une bonne partie des syndicats soit informée.... Ce dossier Election T.P.E. doit faire l'objet d'un point à l'ordre du jour du conseil syndical ou de la réunion de bureau...

La campagne organisée par l'Union Départementale pour gagner les élections dans les T.P.E., se fait au bénéfice de tous. Etre représentatif dans son secteur si FORCE OUVRIERE ne l'était pas au niveau national ne servirait à rien.

L'enjeu est de taille Camarades, ne laissons rien passer.

Camarades, à l'issue de ce Congrès, nous adopterons une résolution pour les 3 ans à venir. Nous porterons ensemble les revendications.

Nous aurons à combattre les plans d'austérité qui tenteront de nous imposer des reculs sur la protection sociale, de remettre en cause les Statuts, les Conventions Collectives, le Code du Travail.

Mais si nous voulons faire aboutir ces revendications, ce n'est pas chacun dans notre secteur mais c'est ensemble, salariés du secteur privé et du secteur public, que nous devons tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Vive l'Union Départementale FORCE OUVRIERE

Vive la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE »

Les interventions des délégués

Il s'agit d'un condensé, nécessairement partiel, de chaque intervention. L'intégralité de celles-ci seront mises en lignes sur le site de l'UD aussitôt que possible.

Tous les intervenants ont salué le travail effectué par Daniel Juret, qui quitte les fonctions de Secrétaire Général de l'UD. Nous n'avons pas repris ces saluts, par manque de place.

Brigitte Molines Santé Publique

Brigitte Molines indique que bien que présenté par l'ancien gouvernement comme un "dossier prioritaire", celui de la "Dépendance" a disparu du paysage. « Et pourtant les besoins sont énormes », dit-elle.

Elle décrit ensuite les difficultés que rencontrent les Maisons de retraite : budgets notoirement insuffisants, manque de personnels, conditions de travail dégradées, déroulements de carrière limités, non respect des obligations statutaires, utilisation massive de personnels précaires...

FO s'est renforcé, dit-elle : Création de sections syndicales, renforcement des sections existantes, place de première organisation syndicale dans les EHPAD de moins de 50 agents. Brigitte Molines indique : « C'est parce que nous avons assuré une présence constante sur le terrain, avec visites systématiques dans les établissements que FO s'est ainsi développée ». Elle annonce ensuite que FO prépare une conférence départementale des EHPAD pour poser les revendications dans ce secteur.

Frédéric Neau Caf de Maine et Loire

Frédéric Neau indique que 10 syndiqués de la Caf d'Angers assistent à ce congrès. Il revient ensuite sur les restructurations dont sont l'objet les organismes de sécurité sociale, au nom des « nécessaires économies budgétaires » et de l'application de la RGPP aux organismes de sécurité sociale. Avec la fusion des Caf d'Angers et Cholet, quinze postes ont été supprimés, une plateforme téléphonique régionale, qui emploie des CDD a été créée à Cholet.

« Notre syndicat a été amené à combattre pied à pied pour défendre les acquis », indique-t-il. Notamment contre la mise en place



d'heures supplémentaires obligatoires, ou pour exiger le remplacement de tous les postes en action sociale, action sociale que la directrice cherche à liquider.

Dans ce contexte, il indique que la section FO se développe. Non seulement, malgré la fusion Angers-Cholet, FO a maintenu son pourcentage électoral en progressant en voix alors que nous n'existions pas à Cholet, mais plus récemment, aux élections au CA FO est passée, sur le site d'Angers, pour la première fois, devant la CFDT.

Amina Moussa Cadres hospitaliers

Amina Moussa évoque ce à quoi sont confrontés les directeurs d'hôpitaux : le financement, les réorganisations, la PFR (prime de fonction et de résultat), tout autant de conséquences directes de la loi HPST.

En matière de financement, elle indique que le ministère donne ordre aux hôpitaux de contraindre l'évolution de l'activité à un peu plus de 2 % ! Dans un secteur où plus de 70% des dépenses sont des dépenses de personnels, il faut donc maîtriser la masse salariale, en réduisant les emplois, notamment statutaires.

Amina Moussa explique que la contrainte financière conduit à des réorganisations. En « externe » par des regroupements préfigurés par les « communautés hospitalières de territoire ». En interne par la création de « pôles » regroupant les services, pour contraindre le personnel médical à contractualiser sur des objectifs de maîtrise des dépenses, sous l'œil vigilant de la cour régionale des comptes.

Les directeurs d'hôpitaux sont trop souvent encore porteurs des intérêts de leur établissement. Il faut donc les mettre au pas. Ils doivent désormais être aux ordres des ARS. S'ils appliquent, ils auront droit à leur « PFR » qui casse le cadre indemnitaire. S'ils n'appliquent pas, ils pourront être « placés en recherche d'affectation », donc mis au ban avant licenciement. Pour résister, ils ont un syndicat : FO. Un syndicat qui ne cesse de progresser dans la profession.



Christian Noguera Santé privée

Christian Noguera indique que le syndicat de la Santé Privée a été fondé par Catherine Rochard en 1986, et qu'il compte désormais 19 implantations dans le département, ce qui fait de FO le deuxième syndicat du secteur.

Lequel secteur est confronté aux conséquences de la réduction des dépenses de santé et parallèlement à une augmentation de l'activité, ce qui se traduit par la dégradation des conditions de travail d'une part, et aux attaques sur les garanties conventionnelles d'autre part.

Dans le secteur privé commercial, autrefois chasse gardée de la CFDT appuyée directement par les patrons, FO est désormais implantée dans trois cliniques sur cinq avec des résultats électoraux conséquents (27 % à la clinique du Parc, à Cholet, 500 salariés).

Dans le secteur privé non lucratif, depuis plus de deux ans, un bras de fer est engagé avec la fédération patronale (FEHAP) qui a dénoncé 15 points de la Convention Collective (la CCN dite 51).

FO a pu jusqu'à présent éviter sa liquidation. Néanmoins, la FEHAP a fixé une date butoir des négociations au 14 août. Qu'est-ce qui permet aux employeurs de vouloir passer en force, alors que les salariés ont fait la preuve de leur détermination ? CFDT, CGT et Sud refusent d'engager le rapport de force et font diversion en « exigeant » la négociation d'une convention collective unique pour l'ensemble des secteurs sociaux et médicaux-sociaux.

FO a pris ses responsabilités : le syndicat s'est adressé à l'ensemble des DP des établissements du département afin d'organiser une conférence de défense de la CCN 51, sur des revendications claires : rétablissement de toutes les dispositions conventionnelles, prolongation des négociations, augmentation générale des salaires.

Il termine en indiquant : « Un peu plus tôt un peu plus tard le combat engagé pour la défense des garanties conventionnelles rejoindra le combat que mènent l'ensemble des camarades de tous les secteurs ».



Pierre-Yves Landreau

Sécurité Sociale

En introduction, Pierre-Yves Landreau indique que le syndicat des organismes sociaux se porte bien, et a connu une forte croissance de ses syndiqués, notamment à l'URSSAF.

« Nous venons de connaître deux fusions (CAF et CPAM), une régionalisation (URSSAF) », indique-t-il. Aux élections qui ont suivi, FO a progressé partout. En particulier à l'URSSAF où FO dépasse les 50 %. Il salue le travail accompli, en particulier par Katia Birot, déléguée syndicale de la nouvelle URSSAF régionale, qui a permis que des camarades de la CFTC et de l'UNSA rejoignent FO.

Il indique qu'à la CPAM, la dégradation du service public est considérable. Retard de plusieurs mois dans les traitements des indemnités journalières, des accidents du travail, stock de feuilles de soins non traitées dépassant les 100 000...

Face à cela, les directions veulent imposer la régionalisation de certaines tâches et l'externalisation auprès d'offices privés d'autres tâches.

Pierre-Yves Landreau indique que les syndicats FO se sont coordonnés au niveau régional pour opposer une résistance à cette échelle à ces plans destructeurs.

Pierre-Yves Landreau évoque ensuite le « PRADO » (Plan de retour à domicile) : la Caisse Nationale met en place une visite d'employé de sécu aux nouvelles mamans le jour de l'accouchement pour réduire la durée moyenne du séjour. Ces agents administratifs, sans connaissances médicales, doivent apporter la caution « sécu » à l'avis médical donné pour une sortie précoce... Il poursuit : « Ce n'est pas le rôle de la sécu d'aider les établissements à renvoyer les malades chez eux ! ».

Pierre-Yves Landreau termine en évoquant la situation de l'encadrement, sur lequel l'employeur veut faire porter la responsabilité des risques psychosociaux en le chargeant de les évaluer. Or c'est un cercle vicieux : « Si le cadre détecte des risques, il sera responsable puisqu'il n'aura pas les moyens d'y faire face. S'il n'en détecte pas, il sera responsable parce qu'il n'aura pas su évaluer le risque... Notre organisation est la seule à réagir sur ce sujet. Les autres sont membres de commissions bidons... ».



Marie-Annick Favard

CHU

M-Annick FAVARD indique en introduction que Force Ouvrière a gagné sa représentativité, malgré une campagne féroce engagée par l'intersyndicale permanente CGT-CFDT-SUD. Mais, selon elle, la vraie victoire est d'avoir gagné de nouveaux adhérents et un conseil syndical renforcé.

Elle revient ensuite sur les conséquences de la loi Hôpital Patient Santé Territoire, dont l'objectif est de rendre l'hôpital « rentable ». Conséquences : dégradation de la situation budgétaire, réductions d'effectifs, diminution des capacités d'accueil, diminution des durées de séjour, rentabilisation des plateaux techniques par l'augmentation des cadences... Certains secteurs tournent à plein régime : les blocs opératoires, les salles de réveil, les soins intensifs, la réanimation s'organisent en séquences de 12H00 afin de tenir des programmes opératoires, séquences imposées aux personnels.

Marie-Annick Favard poursuit : « Pour Force Ouvrière il n'est pas question de valider ces organisations : les répercussions de ces rythmes de travail sur la santé sont dévastatrices ! ».

Elle évoque ensuite la mobilisation importante des élèves de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Angers rattaché au CHU. Après avoir rappelé leurs revendications, soutenues par la Fédération des services publics et de santé qui les relaie au ministère, elle indique que la jonction s'est faite avec les représentants étudiants, certains ont adhéré à Force Ouvrière. Ceux-là seront présents au repas fraternel.

Elle termine en rappelant les revendications de FO, et notamment celle de l'abrogation de la loi HPST en défense de l'hôpital public.



Bernard Yvin

Union Départementale des Retraités

Bernard Yvin rappelle que l'Union Départementale des Retraités (UDR) est constituée de l'union des sections syndicales de retraités plus



quelques camarades n'ayant pas de section départementale. Le syndicalisme a une utilité, même en retraite, confirme-t-il. Les revendications des retraités doivent être exprimées.

Depuis la désindexation des retraites sur les salaires, l'appauvrissement des retraités est considérable, note-t-il. D'autant que l'évaluation du coût de la vie, sur lequel sont désormais indexées les retraites, est loin de rendre compte de la réalité. A quoi s'ajoute le déremboursement de certains médicaments qui conduit certains à ne plus se soigner.

Pour couronner le tout, la non-revalorisation des barèmes d'imposition va alourdir les impôts de ceux qui sont imposables. Fort de ce constat, l'UDR revendique le retour à l'indexation des pensions et retraites sur les salaires et la fin du blocage du barème des impôts.

Bernard Yvin poursuit en indiquant que la contre-réforme des retraites de 2010 inscrit la perspective d'une nouvelle réforme, dite « systémique ». Il en décrit les principes : individualisation par la mise en place d'un régime par points ou en comptes notionnels, modification des bases du financement... Tout cela conduirait à ce qu'il n'y ait plus de droits collectifs, seulement des droits individuels !

Concernant la dépendance, Bernard Yvin indique que le dossier n'avance pas. L'UDR du Maine et Loire a donc contacté les élus du département pour que ce dossier avance. Seuls deux d'entre eux ont répondu en précisant bien sûr le manque de moyens financiers. Pour l'UDR, ce dossier doit aboutir : l'inquiétude des retraités est grande du fait d'une prise en charge notoirement insuffisante du risque de perte d'autonomie et du manque de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Pour conclure Bernard Yvin s'adresse aux camarades actifs pour que tout soit fait pour maintenir le lien des retraités avec l'organisation syndicale.

Louis Landais

La Poste

Louis Landais revient sur les évolutions qui ont conduit les PTT d'autrefois à être disloquées en deux établissements, dont un privé, et l'autre en voie de privatisation. Fermures de bureaux de postes, restructura-



tions, manques d'effectifs, près de 15 000 emplois supprimés en 4 ans... le service public de la Poste est gravement mis à mal.

À la distribution, avec la mise en place de la « sécabilité » (les tournées des absents sont effectuées par les collègues, quand ils peuvent) il n'y a désormais plus d'équipes de remplacement, plus de recrutements, plus de « jobs d'été », etc...

Le tri aussi est touché. Autrefois 300, les collègues ne sont plus que 200. La mécanisation ne règle pas le problème : les conditions de travail, dans ce secteur aussi, se dégradent.

Il indique que maintenant, à la Poste, la souffrance au travail s'installe et des collègues se suicident. Louis Landais poursuit : « Nous disons : ça suffit ! Nous réclamons l'arrêt total de la réorganisation. Nous avons d'ores et déjà obtenu le gel de celle-ci... Mais ça ne suffit pas ! » Il poursuit en indiquant que FO réclame des embauches en fonction des besoins.

Christian Mérot Union Syndicale des Métaux 49



Christian Mérot indique que 40 camarades de la Métallurgie sont présents à ce congrès, soit deux fois plus qu'au dernier congrès. « C'est le résultat d'un travail constant d'implantation » indique-t-il. Il annonce 22 implantations, toutes représentatives au sens de la loi de 2008; et la création, depuis le dernier congrès, du syndicat de la métallurgie de Saumur, puis celle, à la rentrée, de celui de Cholet.

Christian Mérot revient ensuite sur la situation qu'il qualifie d'une « gravité exceptionnelle » : les traités soumis à ratification sont porteurs d'une austérité renforcée, et interdiraient aux États d'intervenir financièrement pour soutenir l'industrie.

A ce sujet, il juge de la plus haute importance que notre Confédération ait décidé d'appeler à voter « NON » au cas où un référendum serait organisé.

A propos des salaires, Christian Mérot insiste sur le fait que les négociations sont difficiles et cela alors que la lutte contre le chômage passe par l'augmentation générale des salaires, et non par le renforcement de la précarité, les exonérations de cotisations, la stagnation des salaires.

Il note que repousser l'âge légal de départ en retraite, c'est mécaniquement 1 million d'emplois en moins. Il confirme : « il faut abroger d'urgence toutes les contre réformes sur les retraites y compris celle de 1993 ».

Christian Mérot condamne les volontés de « constitutionnalisation » du dialogue social. « Le gouvernement gouverne, le parlement légifère, le syndicat revendique ».

Il indique que si nous condamnons la loi liberticide de 2008, loi sur la représentativité ou pas nous n'avons pas vocation à être minoritaires dans les entreprises. Il rapporte comment FO est passé de 5 % à 23 %, dans le groupe Bull : un travail d'implantation patient et méthodique, site par site, bureau par bureau.

Il conclut : « Les chiffres parlent d'eux-mêmes, Nous avons connu des congrès avec 250 participants à peine, au dernier congrès à Corné nous étions 350, nous sommes aujourd'hui 450. C'est le produit de l'orientation d'indépendance et de revendication développée par notre UD conjugée à la constante préoccupation du développement de l'organisation.

Et je sais que cette orientation sera maintenue avec autant de détermination dans les prochaines années. Par conséquent, nous pouvons être confiants pour l'avenir de l'UD ».

Nicolas Cabaret

CH Saumur - UL Saumur



Nicolas Cabaret indique que l'année 2011 a été celle du renforcement du syndicat du CH de Saumur, créé en 2002 : Lors des élections du 20 Octobre 2011, le syndicat a obtenu 29,6 % des suffrages exprimés, ce qui a permis de conforter sa seconde place et d'infliger à la CFDT, syndicat majoritaire, une perte de 100 Voix par rapport à 2007. L'objectif maintenant est de faire de FO le Syndicat majoritaire à l'hôpital de Saumur.

Il informe ensuite que son établissement fait les frais d'un rapprochement « public-privé » sous la contrainte de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. En effet, établissement de 455 lits et 1000 agents, le CH de Saumur est depuis 2005 regroupé avec l'ancienne clinique privée de Bagneux. Ce rapprochement a conduit le centre Hospitalier de Saumur à s'endetter, indique-t-il. Force Ouvrière est et restera très vigilant sur l'application du droit

du travail pour les deux entités.

Il évoque le cas des maisons de retraites dépendant de l'hôpital, qui sont confrontées à des problèmes d'effectifs : une aide-soignante pour 15 résidents, une ASH pour 45 chambres ! « Grace à l'intervention de Force Ouvrière, 2 postes d'aide-soignante et 1 poste d'infirmière ont été créés... Mais nous sommes loin du compte », déclare-t-il.

Le secteur de la psychiatrie ne se porte pas mieux, en effet une pénurie de médecins met en danger les personnels soignants, et les patients, car les suivis médicaux sont insuffisants. Le service des urgences est aussi concerné par une pénurie de médecins... Ces problèmes locaux sont l'expression concrète d'une politique précise : l'application à l'hôpital de la RGPP, la réforme de la tarification, le gel des salaires... Il remercie Daniel Juret de la confiance qu'il lui a accordé, en lui proposant de devenir le secrétaire de l'UL de Saumur.

Il conclut en déclarant qu'au vu des attaques perpétuelles contre les salariés du privé comme du public, il est grand temps de nous mobiliser et de mobiliser tous les travailleurs pour qu'au moment où les conditions seront réunies, Force Ouvrière appelle tous les salariés à la grève générale.

Willy Duval Syndicat de la métallurgie d'Angers



Willy Duval évoque la situation de l'emploi dans la métallurgie dans notre département. Il revient sur la situation de Thomson et le risque de voir disparaître 350 emplois. Il indique que l'Union Syndicale des Métaux a émis un communiqué qui demande l'intervention de l'État pour reprendre en main l'entreprise, car Thomson était une entreprise publique, passée de 3000 salariés à 350 en 20 ans et privatisée progressivement.

Il indique que le bassin angevin a été lourdement frappé par la désindustrialisation. Après avoir cité divers exemples, il résume : sur le département, la métallurgie a perdu 5800 emplois sur la dernière décennie, avec une accélération ces dernières années.

Willy Duval poursuit en indiquant qu'il est urgent de faire aboutir la revendication de Force Ouvrière de création d'une banque nationale de l'industrie qui coordonne les dispositifs publics existants, qui réaffirme la légitimité de l'intervention de l'État à travers de grands projets et qui soutienne la recher-

che et les enseignements professionnels et techniques. Cela afin d'empêcher les délocalisations, les externalisations, stopper le dumping fiscal et social. Elle doit autoriser la prise de majorité de capital, y compris intégrale par l'État et le contrôle des entreprises quand la situation l'exige, sans indemnité, ni rachat. Pour sauver l'emploi.

Il indique d'autre part qu'attaché au principe de faveur ainsi qu'aux négociations collectives, FO est sur le département le moteur des négociations des salaires minimaux, bien qu'elles soient très difficiles : les augmentations obtenues restent au niveau de l'inflation officielle. La reconnaissance des qualifications reste un problème non résolu en raison du refus catégorique de l'UIMM de valoriser les seuils d'accueils des BEP et des BAC PRO.

Dans les entreprises, la situation est identique. Les négociations sont tendues et encadrées par la rigueur.

Il conclut en déclarant : « Nous sommes très loin d'une amélioration du pouvoir d'achat dans la métallurgie, mais nous sommes et resterons Déterminés, Libres et Indépendants ! »

Catherine Lorre

Pôle Emploi

Catherine Lorre rappelle que Pôle Emploi est né fin 2008 de la fusion des Assedic relevant du secteur privé avec l'ANPE, établissement public, sous prétexte d'améliorer le service rendu, en fait pour des raisons économiques.

La fusion a eu un impact sur l'organisation interne du syndicat : la discussion entre les camarades issus de l'ANPE et ceux issus des ASSÉDIC a permis à Force Ouvrière de prendre toute sa place dans les IRP et de représenter l'ensemble des salariés de droit privé ou de droit public. Mais sur le plan de l'organisation syndicale, l'accord reste à construire. Malgré un avis de la commission de délimitation qui a conduit la confédération à reconnaître la FEC comme la fédération de rattachement, la situation n'est pas réglée.

Catherine Lorre liste les chantiers encore ouverts (augmentations de salaires, besoins en personnel, manque de moyens...) et indique les importants succès obtenus par FO depuis cette fusion, dont le moindre n'est pas la conclusion d'une classification très favorable aux personnels et dont FO a été le principal artisan.



« Ces victoires sont celles d'un syndicat déterminé et offensif », poursuit-elle. « Il est cependant important de poursuivre le travail pour que chaque syndiqué se sente parti prenante des orientations prises par le syndicat et que, au-delà des différences liées aux origines de chacun, chacun se retrouve dans un syndicat qui rassemble ». Puis elle conclut en indiquant : « nous devons poursuivre cette unification qui nous permettra de confirmer notre place de 1er syndicat au sein de Pôle Emploi. »

Didier Brémaud

SNUDI - FNEC-FP 49

Didier Brémaud évoque les progrès enregistrés par tous les syndicats de la FNEC FP, lors des élections professionnelles du mois d'octobre 2011 (voir Le Combat Social FO 49 d'octobre et de novembre-décembre 2011). Didier Brémaud revient ensuite sur trois dossiers au cœur de l'activité du SNUDI : la carte scolaire, les évaluations d'écoles, et, enfin la question dite des rythmes scolaires.

En matière de « carte scolaire », il indique comment le SNUDI a organisé délégations, rassemblements contre les suppressions de classes et de postes.

Didier Brémaud précise que, contrairement à ce qui est annoncé, il n'y aura pas 1 000 postes créés dans l'éducation nationale à la prochaine rentrée, mais bien 12 000 suppressions de postes au lieu des 13 000 prévues. Or aujourd'hui, ce qu'attendent tous les enseignants c'est l'annulation de toutes les suppressions de postes prévues en septembre 2012.

Il évoque ensuite la question des évaluations d'écoles. En contradiction avec toutes les dispositions statutaires, il s'agit de faire « évaluer » les enseignants par les élus, les personnels municipaux, les parents d'élèves. Face au refus du SNUDI et à la mobilisation qu'il a engagée, à la rentrée des vacances de printemps la hiérarchie faisait savoir que toutes les évaluations d'écoles étaient suspendues en Maine et Loire.

Didier Brémaud évoque enfin la question des rythmes scolaires. Sous prétexte de mieux organiser la journée de travail des enfants (la classe se terminerai plus tôt l'après midi pour laisser la place à des activités diverses et il y aurait classe le mercredi matin, etc...) il s'agit d'abord de la tentative d'un nouveau



transfert de charges de l'État vers les collectivités locales et les familles, les activités de l'après-midi seraient à la charge des communes donc des familles. Il s'agit ensuite de chercher à impliquer les enseignants dans ces activités. Et pour cela modifier statut des enseignants pour les utiliser à autre chose qu'à faire classe.

Dans ce dossier, le SNUDI FO va défendre ses mandats et mobiliser ses syndiqués pour rassembler les enseignants derrière les revendications indépendantes.

Didier Brémaud conclut en indiquant : « L'école publique laïque... est un bien précieux pour la classe ouvrière. Sa défense est l'affaire de toute la classe ouvrière, de tous les syndicats Force Ouvrière. »

Jacques Château

Assurances

Jacques Château indique que le syndicat des assurances, créé en 2007 est aujourd'hui présent dans 9 compagnies d'assurances sur le département, et a quintuplé le nombre de ses adhérents depuis sa création.

Il fait remarquer que, comme dans de nombreux secteurs d'activité, les employeurs sont à la recherche du profit maximum. Cela se traduit en premier lieu par la poursuite de la destruction du statut dans les assurances mutuelles. Après la Macif en 2007, la direction de la Maif tente de remettre en cause les grilles indiciaires de salaires et l'avancement automatique à l'ancienneté pour pouvoir imposer l'individualisation des salaires. Les augmentations de salaire liées aux résultats individuels individualisent la relation avec l'employeur et permettent par l'augmentation de la productivité de diminuer les effectifs. Mais elles sont aussi génératrices de stress, de pressions.

La conséquence : de nombreux salariés sont en dépression, leurs souffrances deviennent telles que certains ne voient pas d'autre solution que le suicide. Comme chez Renault, France télécom ou à la Poste, les mêmes méthodes de management, produisent les mêmes effets.

Partout, FO exige l'abandon de ces pratiques.

Cela passe ensuite par des réorganisations et restructurations des compagnies d'assurances. Réorganisation des centres de ges-



tions, concentration des tâches sur un même site devenant spécialisé, industrialisation et surveillance des tâches via l'informatique, font que les salariés de l'assurance traversent une période difficile de mutation du secteur.

Il poursuit : « Les militants FO sont à l'initiative de nombreux appels à la mobilisation pour combattre contre les effets dévastateurs de ces réorganisations. Cette attitude de défense des intérêts des salariés et un volontarisme affirmé pour syndiquer les personnels font que FO progresse en terme d'adhérents et aux élections. Ainsi par exemple à la MATMUT ou FO devient la 2^{ème} organisation syndicale avec 18,45 % des voix, la progression des camarades de la MAAF qui passe de 10,5 à 12,7%, le très bon résultat chez AXA où en 2009 il nous manquait 18 voix pour être représentatif et où nous réalisons 11,8% en 2012. »

Jacques Château indique que la période de crise dans laquelle nous sommes est lourde de tentatives de remise en cause des acquis des salariés, dans l'assurance comme dans les autres secteurs d'activité.

Et il conclut : « C'est par l'organisation des salariés dans FO que nous préserverons nos acquis et que nous en obtiendrons de nouveaux. Rien n'est inéluctable, refusons cette austérité que l'on tente par tous les moyens de nous imposer et faisons notre la déclaration de notre secrétaire général : "Nous n'accepterons d'austérité, ni de droite, ni de gauche, ni syndicale" »

Jean-Jacques Péaud

Cesame

Jean-Jacques Péaud rappelle que le Cesame (Centre de Santé Mentale Angevin) est un établissement hospitalier spécialisé en psychiatrie qui, avec 1100 agents, est le troisième centre hospitalier du département. Il indique que le Cesame peine à remplir ses missions, comme d'ailleurs la plupart des établissements psychiatriques en France.

Il fait remarquer qu'en secteur psychiatrique, les établissements sont soumis à des injonctions contradictoires : respecter le « libre choix » du patient d'une part, et devoir « hospitaliser sous contrainte » de l'autre, y compris des détenus souffrant de troubles psychiatriques. Et alors que les besoins augmentent, comme dans les autres secteurs les dotations budgétaires sont contrain-



tes et les personnels diminuent. Cela dit, le secteur psychiatrique échappe à la tarification à l'activité (T2A). « Nous ne sommes pas pressés de la voir arriver », indique-t-il.

Il revient sur le blocage des salaires, déjà évoqué par d'autres camarades en indiquant : « Un ASH débutant est, aujourd'hui, à 2 centimes d'euros au-dessous du SMIC ». Il déclare : « la revendication salariale est notre principale revendication ». Quant aux conditions de travail, elles se détériorent du fait de l'augmentation d'activité d'une part et de la baisse des effectifs de l'autre. « Nous travaillons à flux tendus », indique-t-il.

Dans ce contexte, il n'y a pas, pour lui, d'alternative. Il faut se battre. C'est ce que fait FO. « Et cela nous conduit à nous renforcer : nous avons progressé de 16 % aux dernières élections... Il nous reste maintenant à prendre la première place ».

Il conclut en indiquant que, du fait des jonctions du FMI, des institutions européennes, on peut craindre que le pire soit à venir. Cela dit, la mobilisation en 2010 contre la contre-réforme des retraites, la position d'indépendance adoptée par FO, a empêché l'ancien gouvernement d'aller plus loin. « Le nouveau gouvernement devra prendre en compte notre détermination à faire aboutir nos revendications », déclare-t-il. et il conclut : « pour ce qui concerne notre syndicat, nous sommes prêts à prendre notre part dans la bagarre qui s'imposera ! »

Jean-Jacques Nicolai

SNFOCOS - UD

Jean-Jacques Nicolai commence par indiquer que c'est avec fierté qu'il salue la présence, dans cette salle, d'un des membres les plus éminents de son syndicat : Jean-Claude Mailly.

Sur la sécurité sociale, il rappelle que si ses comptes sont présentés régulièrement en déficit, chacun en connaît les raisons : pillage par l'État de ses ressources, exonérations de charges... Il rappelle que depuis de nombreuses années, FO exige la clarté sur ces comptes, exigence réaffirmée lors de la dernière réforme des retraites, mais exigence restée lettre morte.

Pour le personnel de la sécurité sociale, les conséquences sont directes : réorganisations, restructurations, fusions, régionalisation. Il rappelle que, dans le département les CAF comme les CPAM ont été fusionnées,



l'URSSAF a été régionalisée. Il précise le contexte : la Cour des comptes indique qu'il faudra en finir avec des acquis conventionnels qui interdisent les mutations forcées, les changements d'emplois imposés. Autant de garanties conventionnelles arrachées par Force Ouvrière.

Il poursuit : « Tous les agents sont touchés. Mais plus particulièrement les cadres : lorsqu'il y a fusion de cinq organismes, il ne peut pas rester cinq responsables du personnel, cinq responsables du contentieux... etc. La conséquence ? Ou le cadre accepte de faire autre chose, quand on le lui propose, ou il est mis au placard, voire licencié. »

Aujourd'hui, pour l'encadrement de la sécurité sociale, les souffrances au travail sont une réalité. Dépressions, suicides, départs conventionnels, licenciement pour incompétence professionnelle... Voilà la réalité du terrain.

« Parce que FO refuse, parce que FO combat les conséquences de ces restructurations, partout FO progresse » dit-il. Et il revient sur les succès électoraux déjà cités par les autres intervenants de la sécurité sociale. Il informe que son syndicat a connu, ces derniers mois, une progression importante.

Il évoque ensuite son travail à l'Union départementale, en particulier la rédaction du journal, en appelant les congressistes à faire remonter les informations qui pourront nourrir le journal. « Le journal doit être un facteur d'organisation », précise-t-il. « Pour cela, il faut que chaque militant puisse y retrouver l'activité des autres syndicats, dans tous les autres secteurs. »

Bernard Dessables

Accueil juridique de l'UD

Bernard Dessables informe que seuls deux camarades sont aujourd'hui chargés de l'accueil juridique de l'UD. Il salue la mémoire de Michel Pique, récemment décédé, et qui pendant de nombreuses années a assumé cette tâche et qu'il a été un pilier de cette activité. « Nous sommes orphelins » dit-il.

Il décrit les missions de l'accueil juridique : conseil des salariés sur l'ensemble du droit du travail, et également défenseurs au tribunal des prud'hommes. Il indique que les camarades qui assument ces responsabilités ne sont pas des juristes de profession, mais des syndicalistes rompus. Il informe qu'assistant souvent des salariés des TPE, l'ac-



cueil juridique contribue à la campagne pour les élections dans ce secteur.

Il précise que l'accueil juridique est très sollicité. « Il arrive même que la CGT nous renvoie des gens... C'est sans doute parce que depuis 2008, nous n'avons perdu sur aucun dossier ! » L'accueil juridique a besoin de renfort, et il appelle les camarades disponibles, pour cette activité, à venir le renforcer. Il rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être juriste : « être militant, avoir du bon sens et de la rigueur, cela suffit ». Bernard Dessable insiste : « cette fonction est importante. Cela se sait que FO gagne sur ses dossiers. Cela se sait, et cela renforce Force Ouvrière. Que ce qui le peuvent rejoignent l'accueil juridique de l'UD ».

Serge Bernard ERDF-GRDF

Serge Bernard revient sur la transformation d'EDF-GDF en société anonyme. « Il ne reste rien du caractère intégré des entreprises qui faisait la force du service public », indique-t-il. De restructurations en restructurations, ERDF sera à terme organisé en filières « métiers » par régions administratives, avec autant d'élections pour les comités d'établissements.



Sous prétexte de coller au mieux avec la structure régionalisée de l'employeur, la fédération de l'énergie porte la suppression des syndicats départementaux au profit de syndicats régionaux constitués de "sections métiers". Cette question sur les structures syndicales est, pour Serge Bernard, d'une importance capitale : ces modifications sont contraires au fédéralisme, et mettent en cause l'existence des unions départementales.

Il insiste sur le fait que la dernière AG du syndicat d'Angers a réaffirmé son attachement au fédéralisme et son opposition à

toute forme de corporatisme. L'existence des syndicats départementaux, rattachés aux UD, matérialise la solidarité interprofessionnelle contre le « syndicalisme d'entreprise ».

Yannick Mauboussin SNPREES (université)

Yannick Mauboussin évoque la Loi de Responsabilisation des Universités (LRU), déclinaison de la RGPP dans les universités : il s'agit de rendre les universités autonomes du point de vue de leur gestion, y compris celle des salaires. Alors qu'autrefois des enseignants-chercheurs aux agents techniques, tous les salariés étaient payés directement par l'État, désormais, les universités perçoivent une enveloppe, et doivent ensuite verser les salaires. Mais l'État ne compense pas à hauteur réelle des besoins. Si l'université refuse de se soumettre et présente un budget déficitaire, elle passe sous tutelle directe du rectorat au bout de deux exercices, lequel va imposer des coupes sombres.



Il poursuit : « Le président de l'université d'Angers a, lui, choisi de présenter un budget en équilibre. Pour cela, il a décidé de supprimer 45 postes de contractuels. L'action syndicale a permis, pour l'instant, de ramener ce nombre à 21. Mais nous poursuivons le combat : avec les autres organisations syndicales, mais sous l'impulsion de Force Ouvrière, nous nous sommes adressés au ministère, au préfet, aux élus, afin de contrer ce plan. »

Il informe que, conséquence de la LRU, les primes sont gelées, les embauches d'emplois statutaires bloquées : selon les chiffres ministériels, l'université d'Angers est en déficit de 300 postes statutaires, « compensés » par 280 postes de contractuels, c'est-à-dire précaires. Avec la LRU, la « fongibilité » des

budgets permet de puiser dans les ressources destinées aux emplois pour financer d'autres besoins (maintenance, matériels...). Yannick Mauboussin parle ensuite de l'implantation du syndicat, le SNPRES, qui réalise entre 25 et 30 % des voix selon le type d'élection, et est, chez les contractuels, la première organisation. Il indique que, grâce à l'action des militants angevins, FO s'implante au CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) et a obtenu des élus dans les différentes instances.

Isabelle Sabard Carrefour Grand Maine

Isabelle Sabard indique que le syndicat FO de Carrefour Grand Maine n'a que 6 ans d'existence. Face à une CFDT implantée depuis 15 ans, quelques militants ont choisi FO pour construire une vraie alternative syndicale. Aujourd'hui le résultat est là : FO est maintenant le syndicat largement majoritaire, et la CFDT est maintenant inexistante à Carrefour Grand Maine.



Au sein du groupe Carrefour, (110 000 salariés en France), dans la filière « hypermarché », FO est la première organisation syndicale (44 % des voix). « à Carrefour Grand Maine nous sommes passés de 7 adhérents à la création du syndicat à 55 adhérents aujourd'hui » annonce-t-elle. Ces positions ont permis à FO à appeler, le 9 avril 2011, à une grève nationale, la première dans la grande distribution, sur la question des salaires. Les négociations ont pu être rouvertes. Résultat : obtention d'un 14ème mois de salaire, que FO réclamait depuis plusieurs années et d'une prime de 210 euros. Position aussi qui fait que la Convention





Collective à Carrefour est la meilleure dans la grande distribution, avec de nombreux accords favorables aux salariés.

Elle évoque ensuite les difficultés du groupe Carrefour. « On nous demande de faire du chiffre, mais il n'y a plus de bras pour mettre en rayon, du fait des suppressions de postes », dit-elle.

Isabelle Sabard revient sur la bataille menée, avec l'UD, contre l'ouverture des magasins le dimanche, qui a permis d'obtenir qu'un hypermarché qui ouvrait le dimanche matin cesse de le faire. Elle indique que ce dossier n'est pas clos, notamment avec l'implantation du centre Atoll, où les velléités d'ouverture les dimanches sont fortes.

Pascal Milsonneau
Mutualité Anjou-Mayenne - UL Cholet



Pascal Milsonneau précise le champ d'activité de la Mutualité Française Anjou Mayenne au sein de laquelle il est délégué syndical : 1600 salariés répartis au sein des services administratifs de paiement des prestations, magasins d'optique, centres dentaires, pharmacies, cliniques, crèches, etc. C'est-à-dire 170 métiers différents répartis entre 4 conventions collectives. Dans cet organisme, l'entreprise privée la plus importante du département, Force Ouvrière est l'organisation syndicale majoritaire

Pascal Milsonneau détaille les coups portés aux conventions collectives : remise en cause de la CCN dite 51, classification individualisant les salaires au sein de la Conven-

tion Nationale Mutualité, etc..., puis revient sur l'activité du syndicat. Il insiste particulièrement sur la mobilisation des agents de la mutualité contre le non maintien intégral du salaire en cas d'arrêt de travail.

Comme secrétaire de l'UL de Cholet, Pascal indique qu'il se félicite de la « remise en route » de cette UL, avec des instances qui se réunissent régulièrement, des syndicats qui "retrouvent le chemin de l'Union Locale". Cette situation permettra, à la rentrée, de constituer le syndicat de la métallurgie du choletais.

Maryline Petit
Angers Loire Habitat



Maryline Petit indique que l'activité syndicale au sein d'Angers Loire Habitat n'est pas toujours aisée, beaucoup de salariés étant isolés sur leurs sites. De plus, il y a dans les organismes publics d'HLM deux catégories de personnels : les fonctionnaires territoriaux (1/3 des personnels) et les personnels relevant du droit privé, sous convention collective. Ce qui ne manque pas de créer des disparités : alors que les 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie sont pris en charge par l'employeur, le jour de carence imposé dans la fonction publique n'est pas pris en charge pour les fonctionnaires territoriaux, ce que les agents n'acceptent pas.

Maryline Petit remercie Daniel Juret pour l'aide apportée pour que la direction générale de son organisme respecte le droit syndical.

Patrice Bouyer
Angers Loire Métropole - Ville d'Angers - CCAS



Patrice Bouyer commence par évoquer la situation des fonctionnaires de la territoriale : le point d'indice est gelé depuis 3 ans, il n'y a pas eu de revalorisation des primes depuis 2 ans alors que par ailleurs les prélèvements sociaux augmentent. Pour couronner le tout, des dispositions locales, contradictoires au statut, ralentissent l'avancement, et maintenant, un jour de carence est imposé.

Il indique que la RGPP, avec la réforme des collectivités territoriales, ont pour conséquences restructurations, mutualisations, avec leur cortège de suppressions d'emplois.

Il indique que FO dans ce contexte, parce qu'elle reste une organisation libre et indépendante, se développe. Il insiste : « Notre principale préoccupation doit être d'organiser les salariés, pour préparer la résistance, pour se préparer à la reconquête de nos droits ». Car dit-il, « avec ce qu'il se prépare si les traités européens sont ratifiés, les coups portés contre les travailleurs vont se décupler. »

Jo Amicel
Petites communes



« Mes camarades, le syndicat des petites communes est de construction récente, puisqu'il a été créé mi avril. Il a pour responsabilité d'organiser les syndiqués salariés des petites communes, puisqu'ils n'ont bien souvent pas la possibilité d'organiser leur propre syndicat.

Je voudrais remercier l'UD, en particulier Daniel Juret et Jean-Jacques Nicolaï pour l'aide apportée à la construction du syndicat.

Je fais appel à tous les camarades du congrès. Nous sommes 430 représentants des syndicats dans cette salle. Chacun d'entre vous qui habite dans une « petite commune » connaît sûrement un voisin, un ami, employé par la commune. Prenez contact avec notre syndicat, pour que nous organisions ensemble des réunions d'information dans la commune. »

Yann Courio

AFPA

Yann Courio informe le congrès que l'AFPA qui depuis 60 ans forme des salariés et des demandeurs d'emplois dans le cadre du service public est au bord du gouffre.

Il décrit les processus qui ont conduit à cette situation, Décentralisation, désengagement de l'État, application « stricte » du principe de « concurrence libre et non faussée » qui impose de recourir à l'appel d'offre en matière de formation et finalement transformation des statuts de l'AFPA pour en faire un organisme de formation « comme les autres ». Parallèlement, l'AFPA est confronté à un plan de restructuration draconien : des 12 000 salariés il y a 3 ans il n'en reste plus que 9 000

Or l'AFPA, service public, garantit l'accès à la formation à tous les salariés du pays, les titres professionnels qu'elle octroie sont reconnus par les branches, les conventions collectives. Attaquer l'AFPA, c'est aussi s'attaquer aux conventions collectives. Il conclut : « Depuis 2004, notre syndicat le dit et le revendique : seul un retour à la subvention de l'État, garantit la réalisation des missions de service public.

L'AFPA forme 100 000 demandeurs d'emplois par an avec pour 80 % d'entre eux un retour à l'emploi durable. C'est pour eux que nous nous battons, c'est pour eux que nous devons réussir ! »



La réponse du secrétaire général

Daniel Juret

Indique que sa réponse sera très courte, dans la mesure où l'horaire l'impose. Il précise : « Vingt-six interventions, cela a pris du temps. Mais, il a été extrêmement enrichissant pour tous les militants d'entendre tous ces camarades qui ont évoqué les problèmes dans leurs secteurs d'activité, et la façon dont, sur le terrain, les syndicats prennent l'initiative. »

Il poursuit en revenant sur trois éléments :

D'abord, certains camarades ont exprimé les difficultés qu'ils rencontrent, à l'EDF par exemple, mais il y en a eu d'autres. Les instances interprofessionnelles pourront s'en saisir.

Il revient ensuite sur l'appel de l'accueil juridique pour que celui-ci soit renforcé. « Nous manquons de bras pour la défense prud'homale. »

Enfin il indique qu'il a retenu les éléments quant à la syndicalisation. « La participation au congrès, le nombre d'intervenant exprime une vitalité réelle des syndicats. Et la discussion, impulsée par l'Union Départementale, pour le renforcement des syndicats est en train de porter ses fruits »

Il fait remarquer qu'il a été très sensible aux messages d'amitiés transmis par les camarades.

Il conclut : « Il n'est un secret pour personne



que j'ai sollicité, après discussion au bureau de l'UD, notre amie Catherine Rochard pour qu'elle soit candidate au poste de secrétaire général. C'est naturellement la Commission Administrative nouvellement élue, à l'issue de ce congrès, qui désignera le nouveau ou la nouvelle secrétaire général. Mais il me semble normal que vous soyez informé de l'initiative que nous avons prise »

Intervention des invités

Patrick Hébert,

secrétaire général de l'Union Départementale de Loire Atlantique, au nom de tous les invités.



Patrick Hébert indique, en introduction, qu'il a participé à de nombreux congrès de l'UD du Maine et Loire, et qu'il voit à chaque fois les effectifs augmenter. Il s'en félicite. Après être revenu sur les points d'histoire de l'UD du Maine et Loire évoqués par Daniel Juret, il poursuit en indiquant que l'histoire nous la faisons au jour le jour par notre action militante. « L'histoire que nous faisons aujourd'hui se situe dans un contexte tout à fait particulier » dit-il : une crise majeure. Du système capitaliste, mais plus que cela, une crise sociale. Il évoque les événements en Tunisie, en Égypte, au Canada plus récemment. Puis tout ce qu'il se passe en Europe, du fait de la politique imposée par la Troïka.

Il revient ensuite sur l'arrivée d'un nouveau gouvernement en France qui a annoncé qu'il se soumettrait aux injonctions de Bruxelles, et qu'il poursuivrait la politique de rigueur... comme les autres gouvernements européens. « Mais tous ces gouvernements se heurtent à des résistances... Nous sommes dans une situation où la Troïka veut poursuivre cette politique, mais cette volonté se



heurte à chaque fois à des résistances tant sur le terrain direct de la lutte des classes que sur celui des élections : ces derniers mois en Europe, lorsqu'il y a des élections dans un pays, le gouvernement au pouvoir, quelle que soit sa couleur politique, les perd. Et si les nouveaux venus poursuivent la politique précédente, ils se trouvent également discrédités. ».

Cette politique est rejetée par les classes ouvrières, et même au-delà par les peuples, dit-il, puisqu'on voit, en Grèce par exemple, des petits patrons manifester avec les ouvriers.

Patrick Hébert poursuit : « nous devons combattre mais dans une situation où la classe ouvrière, à l'échelle européenne, résiste, n'est pas écrasée... En France nous avons pris des coups mais nous ne sommes pas écrasés. Et si nous ne sommes pas écrasés, c'est, en France, aussi dû au fait que nous disposons d'une organisation syndicale libre et indépendante... Alors je ne sais pas ce dont demain sera fait. Mais ce que je sais c'est que l'histoire que j'évoquais tout à l'heure, c'est nous qui la faisons et l'avenir dépend de notre capacité à nous battre et à nous organiser. Nous verrons bien ce qui se passera. Mais remarquons : ce qui se passe sur les retraites. 2 mois, ce n'est pas grand-chose, c'est une toute petite chose. Mais c'est la première fois que depuis 20 ans quelque chose va dans le bon sens. Et pourquoi ce petit recul ? Parce que le nouveau gouvernement est obligé de tenir compte de la situation. » Et Patrick Hébert insiste. Il évoque la confédération européenne des syndicats, dont il combat ; dit-il depuis des années les positions : « ce n'est pas un syndicat, ce n'est pas une confédération, ils s'avalent tout, ils accompagnent tous les plans destructeurs. Sauf qu'ils se sont réunis les 5 et 6 juin, et à ma grande surprise » dit-il, « ils ont adopté une résolution, contestable sur bien des aspects, mais dans laquelle une chose surprend : dans cette résolution, la commission exécutive de la CES écrit : "...nous sommes opposés au traité sur la stabilité, la coopération la gouvernance au sein de l'Union Européenne" ». Et Patrick Hébert de poursuivre : « si aujourd'hui la commission exécutive de la CES condamne le TSCG, c'est que nous avons des chances de gagner ».

Patrick Hébert termine son propos par un hommage à Daniel Juret. « C'est un militant », dit-il. « Pour moi, c'est le meilleur compliment que je puisse faire ». Il poursuit en évoquant quelques anecdotes, puis conclut : « C'est une qualité de militant que d'assurer la continuité de l'organisation, et tous les militants devraient s'efforcer de prendre exemple, même si ce n'est pas toujours simple ».

Discours de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la Confédération

Jean-Claude Mailly remer-

cie Daniel Juret, au nom du bureau confédéral, pour tout le travail accompli.

« La salle parle pour tout le travail effectué depuis des années. Même s'il s'agit du travail d'une équipe, encore faut-il avoir su constituer cette équipe et l'animer, et tu peux être fier de ce que tu as accompli », dit-il.

Jean-Claude Mailly revient sur la crise, évoquée par de nombreux militants. La crise que nous vivons est loin d'être terminée, dit-il. Les décisions nécessaires n'ont pas été prises. Résultats : la crise perdure. Jean-Claude Mailly rappelle « nous sommes européens. Nous l'avons toujours été. Mais nous sommes contestataires sur la façon dont l'Europe se construit depuis en particulier l'acte unique et le traité de Maastricht. »

Il précise : la Banque Centrale Européenne n'a pas le droit, du fait du traité de Maastricht, de prêter de l'argent aux États. Par contre la BCE prête de l'argent aux banques., à des taux très faibles. Et quand les banques prêtent ensuite cet argent aux États, c'est à 3, 4, 5 %, voire plus ! Si la BCE pouvait prêter aux États, cela ne réglerait pas tout bien entendu, mais au moins cela permettrait de sortir de l'ébullition actuelle.

Et les traités en cours de discussion, comme le TSCG n'arrangent rien au contraire. Il faut une rupture avec la logique de la construction européenne. Et d'indiquer : « ce qui sera déterminant, c'est ce qu'il va se passer au niveau européen. Est-ce qu'ils vont retravailler sur les traités ? Ou laisser les choses en l'état en y rajoutant une petite verrue qui s'appelle croissance ? » Ou on se redonne des marges de manœuvre, ou on continue l'austérité. Et continuer l'austérité, c'est ce qu'il se passe en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal, en Irlande... et à un degré moindre en France. Une logique d'austérité qui non seulement aggrave la situation des travailleurs, mais aggrave l'endettement, les déficits publics. C'est un cercle vicieux.

Jean-Claude Mailly commente ce qu'il a indiqué aux responsables politiques et aux autres dirigeants syndicaux sur la future discussion sur les retraites : « Est-ce que, comme le réclame la CFDT, il faut aller vers une réforme systémique ? C'est-à-dire casser tous les régimes de retraites pour les fondre en un seul, par points ou en comptes



notionnels ? ». FO est profondément opposée à cela. « Nous privilégierons la logique de la solidarité, c'est-à-dire, dans le privé, le régime de base et les régimes complémentaires et l'existence du système des pensions dans la fonction publique ».

Deuxième dossier sur lequel revient Jean-Claude Mailly : le SMIC. FO demande qu'il soit égal à 80 % du salaire médian, 1340 euros nets au lieu de 1100 euros. « Nous n'avons jamais demandé que cela soit fait en une fois » indique-t-il. « Mais c'est l'objectif. »

A propos de la conférence sociale des 9 et 10 juillet, Jean-Claude Mailly liste les différents dossiers que FO voudra voir discuter.

Dernier point, dont FO a demandé l'inscription, et qui risque d'être conflictuel c'est l'avenir du service public républicain. Quel est le rôle, quelles sont les missions du service public ? Ça concerne tout le monde, salariés du public comme du privé.

Jean-Claude Mailly réaffirme la position d'indépendance de FO et en particulier son refus de toute « constitutionnalisation » du dialogue social. « Moi je ne veux pas être député », dit-il, « Les lois ce n'est pas nous qui les votons. Sinon, il y a confusion entre le rôle d'un syndicat et celui d'un parti politique. Ou alors, on est en plein corporatisme. Et ça, il n'en est pas question ! »

A propos de la représentativité, Jean-Claude précise que l'objectif de cette loi de 2008, c'est qu'à la fin du processus, en 2013, il y ait moins de syndicats qu'au début du processus. Si nous continuons à réclamer l'abrogation de cette loi, la loi est là. Nous devons bien sûr gagner les élections, nous devons aussi développer la syndicalisation. Et sur les élections dans les TPE, Jean-Claude Mailly confirme : « ces élections vont se gagner sur le terrain ».

Pour conclure, il appelle l'ensemble des présents à « retrousser ses manches », parce que dans la période qui vient, il va falloir que l'organisation prenne ses responsabilités. « Le gouvernement le sait. Il sait que si on est d'accord on le dira, si on n'est pas d'accord on le dira, c'est ça aussi notre indépendance. Vive L'Union Départementale Force Ouvrière du Maine et Loire, vive la confédération générale du travail Force Ouvrière ! »

La résolution adoptée par le 30ème congrès de l'UD

Le XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire, réuni à Saint Georges sur Loire le Jeudi 14 Juin 2012, réaffirme plus que jamais son attachement aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906 et tout particulièrement à l'indépendance syndicale.

Base de l'action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'exprime à l'égard des gouvernements, partis, O.N.G., églises, sectes et patronat.

Dans le contexte actuel d'élections politiques en rejetant toute neutralité ou indifférence, le congrès confirme que cette indépendance de jugement et de comportement s'exprime notamment par aucune consigne de vote pour les élections législatives comme cela est le cas pour toute élection à caractère politique.

Alors que la crise sans précédent, du système capitaliste, se développe en France comme partout en Europe et d'autres régions du monde, le congrès condamne les plans d'austérité imposés par la Troïka (Union Européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International), servilement appliqués par les gouvernements et qui aggravent la situation des salariés (actifs, retraités, chômeurs). Le congrès affirme sa solidarité envers tous les salariés qui combattent les plans d'austérité.

Face à la généralisation de ces mesures mises en œuvre au nom de la « règle d'or » d'équilibre des finances publiques, et dont la constitutionnalisation est à l'ordre du jour, le congrès se félicite de la position adoptée par le Comité Confédéral National de notre C.G.T.-FORCE OUVRIERE et reprend à son compte, la campagne contre la ratification du Traité de Stabilité Coopération et Gouvernance (TSCG), en cas de référendum ou de réunion du Congrès, en considérant qu'il n'est ni amendable ni aménageable.

Devant cette situation de développement des mesures d'austérité visant à faire payer la facture de la crise aux travailleurs, le congrès oppose les revendications pour résister à la régression économique et sociale.

Dans ce cadre, le XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire confirme son accord avec les résolutions adoptées lors du congrès confédéral de Montpellier, qui rassemble les exigences ouvrières indispensables à la relance économique et à la défense des droits collectifs et individuels des salariés.

Face à la dégradation de la situation économique et sociale, le XXXème Congrès, met l'accent sur des mesures d'urgence pour mettre un premier coup d'arrêt à la politique d'austérité.

SALAIRES ET CONVENTIONS COLLECTIVES

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et minimas sociaux est indispensable à l'évolution de la consommation des ménages, clé de la croissance économique.

Pour cela, le congrès revendique avec la confédération, auprès du gouvernement :

le SMIC à 1 350 € net pour un temps plein
l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique ;

avec une revalorisation de 5% pour 2010 et 2011
un rappel de 200€/mois pour tous au titre des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000

la généralisation d'un 13ème mois de salaire
le minimum de pension au niveau du SMIC.

Le congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômes. Le congrès dénonce plus particulièrement l'offensive patronale de la santé privée non lucrative qui a dénoncé une part importante de la convention collective du secteur.

De même, face à la volonté patronale de réduire le coût du travail, le congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

EMPLOI

Face à la désindustrialisation croissante, organisée sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union Européenne, dont THOMSON Angers (TECHNICOLOR) et SOTIRA sont les derniers exemples, le congrès dénonce le dogme européen de la « concurrence libre et non faussée » et revendique une réelle politique industrielle pour stopper les délocalisations, les externalisations et le dumping fiscal et social.

Le congrès considère que l'État a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels, y compris par la prise de majorité du capital des entreprises.

Le congrès exige le rétablissement des dispositifs de préretraites dès 55 ans avec embauches compensatrices et également le rétablissement du dispositif ARPE (une embauche pour un départ).

S'agissant de la Fonction Publique (État - Territoriale - Hospitalière) et des services publics, le congrès revendique l'indispensable arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) (responsable de la suppression de plusieurs milliers de postes dans le département) ce qui signifie :

le maintien de tous les sites et services ainsi que des emplois qui y sont liés

le remplacement de tous les départs et la création des emplois statutaires correspondant au maintien et au bon exercice des missions

l'attribution des moyens budgétaires permettant de satisfaire les besoins sociaux et le respect du service public et républicain

l'abandon de la réforme des collectivités territoriales,

l'abrogation de la loi HPST.

Le congrès rappelle son opposition à la fusion RAC/ANPE et constate que Pôle Emploi ne remplit pas les objectifs qui lui ont été à l'époque assignés.

Face à l'augmentation du chômage le congrès revendique une augmentation significative des moyens de pôle emploi, notamment en effectifs.

Le congrès revendique le maintien des trois filières, orientation, indemnisation et placement.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le congrès exige le maintien d'une AFPA nationale qui depuis 60 ans forme des salariés et des demandeurs d'emplois dans le cadre d'un service républicain.

Seul le retour à la subvention d'Etat permettra à tous les salariés du pays de se former à égalité de droit en assurant et garantissant la réalisation de ses missions de service public.

DROIT DU TRAVAIL

En dénonçant la déréglementation du droit du travail impulsée par l'Union Européenne mais également complaisamment accompagnée par certaines organisations syndicales dans le cadre de la « nouvelle » représentativité syndicale, le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Face aux exigences patronales de rompre avec la « rigidité » de la réglementation sociale, le congrès s'oppose aux projets de réforme « compétitivité - emploi », véritable chantage à l'emploi.

En dénonçant le développement de la précarité de l'emploi (CDD, interim, temps partiel imposé ...), le congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé.

Par contre, le congrès condamne la « CDIisation » des emplois statutaires de la fonction publique.

Après un recul imposé à la campagne patronale dans la grande distribution à Angers pour l'ouverture des magasins le dimanche, le congrès réaffirme sa solidarité avec les militants FO du secteur et sa détermination à préserver le repos dominical des salariés.

SECURITE SOCIALE ET RETRAITES

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale qui consistent notamment à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG ...), le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité Sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le salaire.

Pour cela, le congrès revendique l'abrogation des mesures déjà en place (exonérations patronales, TVA dite sociale ...) et refuse la stigmatisation des fonctionnaires et agents publics par l'instauration d'un jour de carence en cas d'arrêt de

maladie. Le congrès en exige l'abrogation.

Le congrès revendique la création d'une couverture dépendance dans le cadre de la Sécurité Sociale.

S'agissant des retraites, le congrès dénonce et exige l'abrogation des contre réformes successives de démantèlement des droits et de réduction du niveau des pensions.

Le congrès s'oppose à toute réforme systémique et globale de nos régimes de retraite publics et privés qui ouvrirait la voie à un système d'individualisation, programmé pour favoriser les fonds de pension.

En ce sens, et au-delà de l'opportunité qu'il représente pour quelques dizaines de milliers de salariés, le congrès considère que le projet de décret relatif à la modification du système de « carrière longue », en confirme le caractère discriminatoire et de voie ouverte vers l'individualisation de la retraite.

Pour préserver la solidarité et les retraites par répartition, le congrès réaffirme ses revendications et notamment :

la réduction de la durée requise pour le taux plein, 40 ans, c'est déjà trop dans l'objectif de revenir aux 37,5 ans pour tous

le rétablissement du droit au départ à 60 ans

le retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes dans le secteur public

le retour au calcul des pensions sur les 10 meilleures années dans le privé.

DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

Le congrès exige l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale. Le congrès revendique la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Alors que les prochaines échéances interprofessionnelles (Très Petites Entreprises et Chambre d'Agriculture) concernent dans le département près de 70 000 salariés, et constituent un enjeu de la représentativité syndicale – le congrès invite ses syndicats au développement de l'organisation et tous les militants à participer à la campagne FO et à l'amplifier.

Devant l'ensemble de cette situation, le congrès considère que la préservation de l'indépendance syndicale, c'est-à-dire le refus de toute intégration corporatiste (notamment au nom de l'institutionnalisation du dialogue social) et le renforcement de notre organisation sur cette orientation constituent le point d'appui à l'ensemble de la classe ouvrière pour résister et mettre un coup d'arrêt aux plans d'austérité.

Le congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections départementales des syndicats nationaux ou régionaux, pour promouvoir les revendications, pour rassembler les salariés, afin de se préparer pour engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés.

Le congrès appelle l'ensemble des salariés du public et du privé à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT Force Ouvrière.

Adoptée à l'unanimité.

A Saint-Georges sur Loire, le 14 Juin 2012

Les instances élues

Commission Administrative

Titulaires

Augereau Martine	Inspection Academique
Bahamed J. Paul	Conseil General
Bernard Serge	E.D.F.-G.D.F.
Bocquel Frédéric	Enseignement Secondaire
Bouyer Patrice	Angers Loire Metropole
Chateau Jacques	Macif
Duval Willy	Valeo Alternateurs
Favard M.- Annick	C.H.U.
Genet Monique	Les Chesnais
Gillard Michel	Dgfp
Jouniaux Pierre	Crous
Juge Nadine	Pole Emploi - Angers
Juret Daniel	U.D.
Jean Sophie	La Poste
Landais Louis	La Poste
Landreau P.-Yves	C.P.A.M.
Lardeux Magali	Enseignement Primaire
Lorre Catherine	Pole Emploi - Angers

Merot Sylviane	Elivia – Le Lion D'Angers
Merot Christian	Bull
Milsonneau Pascal	Mutualite Anjou Mayenne Cholet
Molines Brigitte	Cesame
Neau Frédéric	Caf
Nicolai J.-Jacques	U.D.
Noguera Christian	C.R.R.R.F.
Peaud J Jacques	Cesame
Petit Maryline	Angers Habitat
Pichaud Roselyne	Mederic Malakoff
Preuvost Julien	Rivard
Rochard Catherine	Service Soins A Domicile
Rochette Françoise	Maison De Retraite Bel Accueil
Sabard Isabelle	Carrefour Grand Maine
Sorin André	La Poste
Yquel Joël	Systeme U
Yvin A.-Marie	U. D.

Suppléants

Birot Katia	Urssaf
Blanchard Daniel	Biscottes Pasquier
Boisse Pascal	Cheminots
Fevrier Fabienne	Maif
Gourdon J-François	Institut Français Du Cheval
Leffvre Béatrice	Polyclinique Du Parc - Cholet
Lucas Christel	Dgfp
Marineau Amélie	Pole Emploi- Cholet
Mauboussin Yannick	Universite
Perrot Philippe	Ecoles Militaires De Saumur
Renaud Benoît	Unite Sgp-Police Maine Et Loire
Robin David	Scania
Rosier Olivier	Snetaa
Salmon Freddy	Transcosatal

La Commission Administrative a élu Catherine Rochard secrétaire générale de l'Union Départementale cgt-Force Ouvrière du Maine et Loire

Commission des Conflits

Allain Patrick	Angers Habitat
Foubert Jacques	Retraite
Godicheau Michel	Retraite
Meignan Thérèse	Carrefour Grand Maine
Antier Joseph	Retraite

Commission de contrôle

Carfantan Serge	Urssaf
Carnot Guy	Village St Exupery
Dessables Bernard	Retraité
Lardeux Agnès	Fo-Com 49
Tallour Laurence	Mairie D'Angers

